

Appel à candidature à un poste de Technicien Forestier (H/F)

Centre National de la Propriété Forestière
Grand Est

<u>Intitulé du poste :</u>	Technicien Forestier (H/F)
<u>Type de contrat :</u>	CDD à temps complet de 11 mois de droit public, sur la base des dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat (Décret 86-83 du 17/01/1986). Poste ouvert à la mobilité interne et au recrutement externe. Poste ouvert aux travailleurs handicapés.
<u>Catégorie d'emploi :</u>	B
<u>Rémunération :</u>	Selon barème des rémunérations du CNPFP (rémunération en fonction du diplôme et de l'expérience professionnelle antérieure). Fourchette : entre 26,9 k€ et 37,4 k€ brut annuel
<u>Résidence administrative :</u>	Châlons-en-Champagne (51)
<u>Prise de poste prévue :</u>	1^{er} février 2025

Présentation du CNPFP

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFP) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de la forêt. Il est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées : 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares soit 23% du territoire. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent, forment, accompagnent les propriétaires privés vers une gestion durable adaptée aux contextes locaux.

L'organisation du CNPFP est la suivante :

- Un échelon national, la Direction générale ;
- Un niveau régional avec 10 Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) ;
- Un service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) ;
- Un service dédié au Label Bas carbone (C+FOR Forêt et Carbone).

La délégation de la région Grand Est du CNPFP est composée d'une cinquantaine d'agents, implantés aux sièges messin et chalonnais ou dans l'une des 10 antennes départementales. Il est au service d'environ 370 000 propriétaires forestiers, représentant 863 000 ha.

Le Grand Est est l'une des régions les plus boisées de France avec un taux de boisement de 33%. Les peuplements feuillus sont majoritaires avec une nette prédominance du Hêtre et du Chêne.



Description du poste

Le/la technicien(ne) forestier(e) « animation de secteurs - incitation au regroupement foncier, à la gestion concertée, à la gestion durable et à la mobilisation des bois » sur le secteur forestier de l'Argonne (Marne – Meuse) dans le cadre de la feuille de route contiguë au programme valorisation des bois et territoires et de la démarche « Petite Forêt Privée », soutenue par le Fonds Stratégique Forêt Bois sera chargé(e) des missions suivantes :

- Animation foncière de secteurs prioritaires auprès des propriétaires forestiers privés pouvant bénéficier d'un DGD et dans l'objectif d'une gestion :
 - o Prospection de terrain,
 - o Réalisation de cartographies,
 - o Organisation et animation de réunions,
 - o Réalisation de diagnostics forestiers,
 - o Lien avec les partenaires (gestionnaires, partenaires économique.),
 - o Rédaction de rapports techniques,
 - o Sensibilisation au risque incendie,
 - o Promotion des aides à l'investissement en forêt (desserte, renouvellement de peuplements pauvres...).
- Détection de possibilités d'exploitation de bois dans les PSG en cours de validité :
 - o Prospection de terrain,
 - o Analyse de bases de données,
 - o Rédaction de rapports techniques,
 - o Sensibilisation des propriétaires et des gestionnaires concernés à la réalisation de chantiers concertés.

Profil recherché

Formation – expériences

- Diplôme de niveau Bac+2 de type BTS option gestion forestière/ production forestière ou diplôme équivalent ;
- Animation de réunions ;
- Permis B valide obligatoire et véhicule personnel exigé.

Compétences et qualités requises

- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Autonomie et esprit d'initiative ;
- Sens du contact et du travail d'équipe ;
- Capacité de synthèse et de rédaction ;
- Maîtrise des logiciels informatiques courants.

Dispositions internes

- 25 jours de congés annuel et 19 RTT soit au total 44 jours de repos (au prorata selon la présence et la quotité de travail) ;
- Participation employeur mutuelle santé (obligatoire) ;
- Remboursement des titres d'abonnement de transport à hauteur de 75% ;
- Tickets restaurants d'une valeur faciale de 9€ pris en charge à 60% par l'employeur ;
- Activité télétravaillable, selon ancienneté, nombre de jours selon le métier exercé (hors dispositions exceptionnelles liées à la crise sanitaire, grève des transports).



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

www.cnpf.fr





Personnes à contacter

- Hervé RICHARD, Directeur 06 73 98 90 23 herve.richard@cnpf.fr
- Nicolas VANDERHEEREN, Ingénieur forestier 06 24 48 91 28 nicolas.vanderheeren@cnpf.fr

Dépôt de candidature

Envoyer pour réception effective pour le **jeudi 7 novembre** dernier délai, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ciblée sur le profil du poste,
- un curriculum vitae détaillé précisant en particulier les études, diplômes, qualifications et expériences professionnelles,
- les copies des diplômes ainsi que les attestations des titres et activités professionnelles cités dans le CV.

Par mail ou par courrier à :

Monsieur Hervé RICHARD, Directeur du CNPF Grand Est
41 avenue du Général de Gaulle
57050 LE BAN SAINT MARTIN

grandest@cnpf.fr

Les candidat(e)s dont le dossier sera sélectionné seront invité(e)s, par téléphone ou courriel, à se présenter devant une Commission de sélection qui se tiendra le **mardi 19 novembre 2024** dans les locaux du CNPF Grand Est, à Châlons-en-Champagne (51).